

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-2 24SGADL0097

**SEANCE DU
27 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 54
Date de convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage : 28 juin 2024

OBJET : TORCY - Zone industrielle - Vente de terrain à vocation économique pour le développement d'une activité de dépannage automobile DB AUTO.

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 relatif à la cession, à titre onéreux, par les établissements publics de biens immobiliers relevant de leur domaine privé,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est propriétaire des parcelles cadastrées section C n°1415 (ex n°910 pour partie) de 2652 m², et n°1421 (ex n°1365 pour partie) de 57 m², situées sur la zone industrielle, en bordure de la D 601, à TORCY.

La Société Civile Immobilière S.C.R., représentée par Monsieur Patrick DANTIN, propriétaire de la casse automobile « DB AUTO », située Chemin du Champ du Bois, sur la zone industrielle de TORCY, a sollicité l'acquisition de ces parcelles, d'une superficie totale de 2709 m², jouxtant la propriété de la casse automobile, afin de créer un parking et de stocker les dépanneuses et le matériel de dépannage.

Un prix de TRENTE EUROS toutes taxes comprises (30,00 € TTC) le mètre carré a été proposé et accepté, ce qui porte le montant de la vente à QUATRE VINGT UN MILLE DEUX CENTS SOIXANTE DIX EUROS (81 270.00 € TTC).

Un compromis de vente a donc été établi et signé par Monsieur Patrick DANTIN, en date du 20 février 2024.

Il est maintenant demandé au Conseil de Communauté d'approuver cette vente et d'autoriser la signature du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de vendre à la SCI S.C.R., inscrite au registre des entreprises en date du 30/01/2024, sous le SIREN n°412 800 195, dont le siège social est 40, chemin des Vallières, 69 390 VOURLES, représentée par Monsieur Patrick DANTIN, en sa qualité de gérant, les parcelles de terrains cadastrées, comme suit :
 - section C n°1415 de 2652 m² ;
 - section C n°1421 de 57 m² ;
 - d'une superficie globale de 2 709 m².
- de fixer le prix de cette vente à TRENTE EUROS (30,00 € TTC) le m², soit QUATRE VINGT UN MILLE DEUX CENTS SOIXANTE DIX EUROS (81 270.00 € TTC), TVA sur marge incluse de TREIZE MILLE QUATRE CENTS SOIXANTE NEUF EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (13 469.33 €).
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités économiques.

Certifié pour avoir été reçu

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

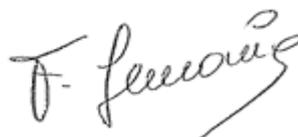
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lemoine', with a stylized flourish at the end.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lemoine', with a stylized flourish at the end.